

Déclassifié<sup>1</sup> AS/Soc (2023) PV01add2 16 mars 2023 Fsocpv01add2 2023

# Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

# Procès-verbal

# de l'audition publique sur « Droit de l'enfant à la protection lors de l'utilisation d'internet » tenue à Strasbourg le jeudi 26 janvier 2023

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur « Droit de l'enfant à la protection lors de l'utilisation d'internet » par **M. Joseph O'Reilly** (Irlande, PPE/DC), la commission **tient** une audition publique avec:

- ✓ M. Uri Sadeh, Coordinateur Unité des crimes contre les enfants, INTERPOL
- ✓ Mme Ana Balcells Cartagena, Chargée des affaires juridiques et politiques, CNECT.F.2 Services numériques (cellule de coordination et aspects sociétaux), Commission européenne

Mme Selin Sayek Böke (Türkiye, SOC), présidente de la Commission, ouvre l'audition et présente les orateurs invités, M. Sadeh, qui est présent dans la salle, et Mme Balcells Cartagena, qui interviendra en visioconférence avec ses collègues de la Commission européenne, Mme Margarita Akritidiou et Mme Anna Sobkiewicz.

### Présentation de M. Uri Sadeh, Coordinateur - Unité des crimes contre les enfants, INTERPOL

**M. Sadeh** rappelle que l'« Organisation internationale de police criminelle » ou INTERPOL compte 195 pays membres reliés par un réseau sécurisé. Le travail concernant les crimes contre les enfants repose sur le renforcement des capacités, le développement de la technologie et le renforcement du réseau entre les unités spécialisées (au niveau national). Grâce à l'analyse du contenu numérique et audiovisuel des photographies et des vidéos, les experts en identification des victimes peuvent relever des indices, procéder à des recoupements et travailler ensemble à la localisation des victimes d'abus pédosexuels. En 2022, 4 811 victimes ont été identifiées. La plateforme technique d'INTERPOL – une base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) – contient plus de 4,3 millions d'images et de vidéos. Elle permet d'optimiser les recherches puisqu'une image identique est souvent diffusée sur différentes plateformes et continue à circuler même si la victime est identifiée. 68 pays sont reliés à cette base de données. La plateforme a permis d'identifier 32 700 victimes et 14 500 pédocriminels (qui ont fait plus d'une victime) à l'échelle mondiale. Le prérequis pour adhérer à cette plateforme est d'avoir une unité spécialisée. A ce jour, parmi les Etats membres du Conseil de l'Europe, 8 pays (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Saint-Marin) n'en font pas partie.

Lors de sa réunion à New Delhi en octobre 2022, l'Assemblée générale d'INTERPOL a appelé ses pays membres à développer des unités spécialisées. La prochaine base de données augmentée ICSE intégrera les technologies les plus avancées et l'intelligence artificielle, permettra ainsi une identification plus rapide des victimes et des criminels, de façon à réduire plus vite l'exposition des enfants et la multiplication des contenus illicites. INTERPOL établit également depuis 10 ans une liste des « pires domaines » (INTERPOL's Worst of List ou IWOL) et travaille avec des services d'hébergement pour supprimer les images. En 2022, 4 693 sites contenant 121 276 liens ont été identifiés. En janvier 2023, 600 sites ont déjà été identifiés. Le système BASELINE (liste d'images et vidéos répertoriées sur la base d'une « signature numérique ») permet aux partenaires des secteurs public et privé d'identifier, de signaler et de supprimer du contenu à caractère pédosexuel dans leur réseau. Enfin, une analyse poussée des infractions permet d'identifier les criminels. Des spécialistes des infractions contre les enfants se penchent sur 1) l'identification des victimes, 2) les crimes violents et graves, 3) les services aux victimes, 4) l'infiltration et 5) l'approche technologique.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 16 mars 2023.

En conclusion, **M. Sadeh** souhaite une plus grande implication de l'industrie pourvoyeuse de plateformes pour combattre ces infractions, ainsi qu'un renforcement du réseau mondial de lutte contre ces crimes, y compris en Europe avec Europol.

#### Discussion

Notant l'importance de la coopération mondiale, **Mme Jazłowiecka** demande comment INTERPOL travaille avec Europol. **M. Sadeh** répond qu'il n'y a pas de partage d'information entre les deux plateformes bien que les deux organisations travaillent de façon identique.

Sur une intervention de **M. Grin** qui relève l'absence de pays asiatiques adhérant à la plateforme, **M. Sadeh** confirme qu'il y a très peu d'unités spécialisées en Asie et en Afrique. En revanche, INTERPOL est sur le point de signer un accord avec les fournisseurs d'accès aux Philippines.

Sur une interrogation de **Mme Hart** quant à l'absence de réglementation pour la vie en ligne et le rôle des entreprises technologiques, **M. Sadeh** estime que ces dernières font d'énormes efforts pour attirer les enfants mais doivent de même assurer leur protection. Les policiers n'ont pas la capacité de tout faire. Les entreprises doivent aussi s'impliquer.

**M.** Bērzinš demande quels seraient les rôles des parents et du système éducatif. **M.** Sadeh répond qu'il y a de la place pour la sensibilisation et la prévention. Bien que cela outrepasse le champ de compétences des policiers, il peut remarquer que les parents contrôlent difficilement leurs enfants. Il ajoute que l'industrie doit aussi avoir des outils de prévention, d'autant qu'elle est mieux placée que les policiers pour identifier les nouveautés et tendances.

En réponse à une question de **Mme Sayek Böke** relative à l'évaluation de l'impact de l'ICSE, **M. Sadeh** fait référence à deux indicateurs : le nombre de victimes identifiées et le nombre d'unités spécialisées dans le plus grand nombre possible de pays.

# Présentation de Mme Ana Balcells Cartagena, Chargée des affaires juridiques et politiques, CNECT.F.2 – Services numériques (cellule de coordination et aspects sociétaux), Commission européenne

Mme Balcells Cartagena présente un état des lieux de la consommation d'internet dans le monde et du besoin de régulation des plateformes numériques. Au niveau de l'Union européenne, le "Digital Services Act" (ou DSA) est entré en vigueur le 16 novembre 2022 et commencera à s'appliquer le 17 février 2024. Ce règlement vise à proposer un cadre harmonisé de règles pour les services en ligne, essentiellement en matière de modération des contenus illicites et de transparence des services. Son but ultime est de créer un environnement en ligne plus sûr et fiable, y compris avec des dispositions destinées à protéger les mineurs. Le besoin de protéger les mineurs en ligne est un sujet d'importance qui a été pris en considération pendant la préparation du DSA tout en gardant à l'esprit que le DSA est un instrument horizontal qui s'applique à tout type de contenu illégal et à tous les fournisseurs intermédiaires.

Les règles et obligations pesant sur les fournisseurs de plateformes en ligne ont été significativement renforcées en introduisant un article 28 relatif à la protection des mineurs en ligne. L'ensemble du DSA suit la même logique, à savoir des règles ciblées quand cela est nécessaire. C'est la raison pour laquelle il existe plusieurs niveaux d'intervention, en cercles concentriques : d'abord l'article 14 prévoit que lorsqu'un service intermédiaire s'adresse principalement à des mineurs, il doit expliquer les conditions et les éventuelles restrictions du service d'une manière compréhensible pour les mineurs. Ensuite, l'article 28 qui a un champ d'application large s'applique à tous les fournisseurs de plateformes en ligne accessibles aux mineurs qui doivent garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité, et de protection de la vie privée des mineurs. Les articles 34 et 35 prévoient que les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne évaluent les risques pour les mineurs et mettent en place des mesures d'atténuation, dont l'adoption de mesures ciblées visant à protéger les droits de l'enfant, y compris la vérification de l'âge et des outils de contrôle parental, ou des outils permettant d'aider les mineurs à signaler les abus ou à obtenir un soutien, s'il y a lieu.

Par ailleurs, la Commission a adopté en 2022 la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour un meilleur internet pour les enfants ("Better internet for kids" ou BIK+) invitant les Etats membres et l'industrie technologique à s'impliquer dans la mise en œuvre des 3 piliers : 1) des expériences numériques sûres pour protéger les enfants, 2) l'autonomisation numérique des enfants, 3) la participation active des enfants. La Commission travaille actuellement à l'élaboration d'un code de conduite sur la conception d'internet adaptée à l'âge.

#### **Discussion**

Mme Sayek Böke interroge sur les recommandations clés et l'interaction avec les pays non-membres de l'UE. Mme Balcells Cartagena indique que le DSA s'applique à toutes les plateformes et répond au besoin d'équilibrer respect de la vie privée et protection. Cela implique que tous les prestataires de services opérant dans l'UE doivent disposer d'un bureau de représentation. Les règles existantes sont mises en œuvre grâce à la coopération avec les autorités nationales. Des obligations asymétriques sont imposées lorsque cela est nécessaire. Les plateformes ciblant les enfants devraient intégrer la sécurité des utilisateurs dès la conception.

**Mme Akritidiou** note que des systèmes de vérification de l'âge sont nécessaires pour pallier l'ineffectivité du contrôle parental. La Commission finance un projet pilote qui montre que certains systèmes sont efficaces et le développement d'un système reconnu de vérification de l'âge.

**M. Moutquin** se dit préoccupé par l'utilisation du darknet par les criminels; il relève que 18 000 enfants migrants ont disparu, certains étant exploités dans la pédopornographie. Il témoigne de la présence de policiers devant les centres belges pour réfugiés ukrainiens afin de prévenir les risques d'exploitation. Il demande si les enfants victimes de pédopornographie appartiennent à une catégorie particulière et s'il y a un profilage d'enfants vulnérables par INTERPOL. **M. Sadeh** répond qu'il n'existe pas de profil spécifique, en raison de l'accès global à internet, dans tous les pays et pour toutes les classes sociales. Les migrants ne sont pas forcément plus victimes en ligne.

A des questions de **Mme Sayek Böke** et de **Mme Jazłowiecka** respectivement sur l'exposition accrue des enfants pendant les confinements et sur l'éducation, **M. Sadeh** répond que les criminels sont très rapides pour s'adapter (par exemple, ils changent de plateforme si elle est connue pour dénoncer les abus) et les enfants sont prompts à rejoindre la prochaine application populaire. Il est nécessaire d'adapter en permanence les outils à la disposition des autorités. INTERPOL travaille avec des organisations qui font de la prévention et de la formation mais ce n'est pas son cœur de compétences.

Selon Mme Hart, les compagnies technologiques doivent être responsabilisées.

La Présidente remercie les experts et les intervenants puis clôt la discussion.

# Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Members / Membres	Country / Pays	Alternates / Remplaçant(e)s
Ms Jorida Tabaku	Albania / <i>Albanie</i>	Zz
M. Pere López	Andorra / Andorre	Mme Mònica Bonell
Mr Armen Gevorgyan	Armenia / Arménie	Ms Hripsime Grigoryan
Mr Franz Leonhard Essl	Austria / Autriche	Mr Michel Reimon
Mr Stefan Schennach	Austria / Autriche	Ms Doris Bures
Ms Nigar Arpadarai	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Parvin Karimzada
Ms Sevinj Fataliyeva	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Konul Nurullayeva
Mr Bob De Brabandere	Belgium / Belgique	Ms Els Van Hoof
M. Simon Moutquin	Belgium / Belgique	Mme Latifa Gahouchi
Zz	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Zz
Mr Kostadin Angelov	Bulgaria / <i>Bulgarie</i>	Zz
Ms Denitsa Sacheva	Bulgaria / Bulgarie	Mr Vasil Pandov
Ms Zdravka Bušić	Croatia / Croatie	Ms Ivana Kekin
Ms Christiana Erotokritou	Cyprus / Chypre	Mr Constantinos Efstathiou
Mr Aleš Juchelka	Czech Republic / République tchèque	Mr Ondřej Šimetka
Ms Michaela Šebelová	Czech Republic / République tchèque	Mr Jiří Strýček
Ms Camilla Fabricius	Denmark / Danemark	Ms Karin Liltorp
Mr Urmas Reitelmann	Estonia / Estonie	Ms Maria Jufereva-Skuratovski
Ms Minna Reijonen	Finland / Finlande	Ms Tarja Filatov
M. Alain Milon	France	M. Christian Klinger
Mme Isabelle Santiago	France	Mme Liliana Tanguy
Mme Anne Stambach-Terrenoir	France	Mme Mireille Clapot
M. Philippe Vigier	France	Mme Nathalie Serre
Ms Eka Sepashvili	Georgia / <i>Géorgie</i>	Mr Levan Ioseliani
Ms Heike Engelhardt	Germany / Allemagne	Ms Franziska Kersten
Mr Andrej Hunko	Germany / Allemagne	Ms Catarina Dos Santos-Wintz
Mr Christian Petry	Germany / Allemagne	Ms Martina Stamm-Fibich
Mr Harald Weyel	Germany / Allemagne	Ms Katrin Staffler
Ms Nina Kasimati	Greece / Grèce	Ms Foteini Pipili
Ms Theodora Tzakri	Greece / Grèce	Mr Kyriakos Velopoulos
Ms Mónika Bartos	Hungary / Hongrie	Mme Katalin Csöbör
Ms Boglárka Illés	Hungary / Hongrie	Ms Zita Gurmai
Mr Bjarni Jónsson	Iceland / Islande	Ms Jódís Skúladóttir
Mr Joseph O'Reilly	Ireland / Irlande	Ms Reada Cronin
Zz	Italy / Italie	Zz
Zz	Italy / Italie	Zz

Zz	Italy / <i>Italie</i>	Zz
Zz	Italy / Italie	Zz
M. Andris Bērzinš	Latvia / Lettonie	Mr Edmunds Cepurītis
Ms Franziska Hoop	Liechtenstein	Mr Peter Frick
Mr Kęstutis Masiulis	Lithuania / Lituanie	Ms Rasa Budbergytė
M. Max Hengel	Luxembourg	M. Paul Galles
Ms Romilda Baldacchino Zarb	Malta / Malte	Mr Joseph Beppe Fenech Adami
	Republic of Moldova /	
Mr Ion Groza	République de Moldova	Ms Reghina Ăpostolova
M. José Badia	Monaco	Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mr Miloš Konatar	Montenegro / Monténégro	Zz
Ms Reina De Bruijn-Wezeman	Netherlands / Pays-Bas	Mr Bob Van Pareren
Ms Ria Oomen-Ruijten	Netherlands / Pays-Bas	Ms Agnes Mulder
Ms Artina Qazimi	North Macedonia / Macédoine du Nord	Mr Vlado Misajlovski
Ms Lisa Marie Ness Klungland	Norway / Norvège	Ms Linda Hofstad Helleland
Ms Danuta Jazłowiecka	Poland / Pologne	Mr Tomasz Latos
Mr Bolesław Piecha	Poland / Pologne	Ms Marta Kubiak
Mr Andrzej Szejna	Poland / Pologne	Ms Mirosława Nykiel
Mr Nuno Carvalho	Portugal	Ms Mónica Quintela
Mr Pedro Cegonho	Portugal	Ms Jamila Madeira
Mr Andi-Lucian Cristea	Romania / Roumanie	M. Ion Prioteasa
Ms Alina-Ștefania Gorghiu	Romania / Roumanie	Mr Cristian-Augustin Niculescu-Țâgârlaș
Ms Diana Stoica	Romania / Roumanie	Ms Daniela Oteşanu
Ms Marica Montemaggi	San Marino / Saint-Marin	Mr Marco Nicolini
Ms Tatjana Pašić	Serbia / Serbie	Ms Jelena Milošević
Ms Dunja Simonović Bratić	Serbia / Serbie	Mr Uglješa Marković
Mme Anna Záborská	Slovak Republic / République Slovaque	Mr Juraj Šeliga
Mr Dean Premik	Slovenia / Slovénie	Ms Iva Dimic
Ms María Fernández	Spain / Espagne	Ms Susana Sumelzo
Mr Antón Gómez-Reino	Spain / Espagne	Ms Belén Hoyo
Ms Carmen Leyte	Spain / Espagne	Mr Salvador Vidal
Mr Mattias Jonsson	Sweden / Suède	Ms Yasmine Bladelius
Ms Beatrice Timgren	Sweden / Suède	Ms Boriana Åberg
Ms Sibel Arslan	Switzerland / Suisse	M. Pierre-Alain Fridez
M. Jean-Pierre Grin	Switzerland / Suisse	Mme Ada Marra
Ms Emine Nur Günay	Türkiye	Mr Mehmet Mehdi Eker
Mr Halil Özşavli	Türkiye	Ms Sena Nur Çelik
Mr Hişyar Özsoy	Türkiye	Ms Feleknas Uca
Ms Selin Sayek Böke	Türkiye	M. Haluk Koç
Mr Artem Dubnov	Ukraine	Ms Lesia Zaburanna

Ms Olena Khomenko	Ukraine	Ms Larysa Bilozir
Ms Yuliia Ovchynnykova	Ukraine	Mr Andrii Lopushanskyi
Mr Geraint Davies	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Kate Osamor
Ms Sally-Ann Hart	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Richard Bacon
Baroness Doreen E. Massey	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Ruth Jones
Mr David Morris	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Sheryll Murray

## Other Parliamentarians present / Autres Parlementaires present.e.s

Ms / Mme Aurora Floridia		
Mr / M. Enis Kervan	Kosovo*	
Mr / M. Besnik Tahiri		
Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie		
Ms / Mme Reema Abu-Alees	Jordan / Jordanie	
Ms / Mme Dina Albashir	Jordan / Jordanie	
Mr / M. Allal Amraoui		

# Embassies / Permanent Representations and Delegations Ambassades / Representations permanentes et Delegations

Ms / Mme Arpine Fedoseeva, Chief specialist Department of External Relations, Government of Armenia / Spécialiste en chef, Département des rélations extérieures, Gouvernement d'Arménie

Mr / M. Tale Aliyev, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Azerbaijan to the Council of Europe / Adjoint au Représentant permanent, Représentation permanente d'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe

Mr / M. Fatih Gündogdu, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Türkiye to the Council of Europe / Adjoint au Représentant permanent, Représentation permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe

### Secretariat of Delegation or of Political Group / Secretariat de Delegation ou de Groupe politique

Ms / Mme Panagiota Micha, Greek delegation to PACE / Délégation grecque auprès de l'APCE

Mr / M. Răzvan Tanase, Delegation Secretary, Romanian delegation to PACE / Secrétaire de délégation, délégation de la Roumanie auprès de l'APCE

Ms / Mme Handan Karakaş Demir, Delegation Secretary, Turkish delegation to PACE / Secrétaire de délégation, délégation turque auprès de l'APCE

#### Experts / Expert.e.s

Ms / Mme Ana Balcells Cartagena, Legal and Policy Officer, DG CNECT.F.2 – Digital Services (Programme Office and Societal aspects), European Commission / Chargée des affaires juridiques et politiques, CNECT.F.2 – Services numériques (cellule de coordination et aspects sociétaux), Commission européenne

Mr / M. Uri Sadeh, Co-ordinator – Crimes against Children Unit, INTERPOL / Coordinateur – Unité des crimes contre les enfants, INTERPOL

\_

<sup>\*</sup> All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo. / Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## Others / Autres

Ms / Mme Bénédicte Colin, Federation of Catholic Family Associations in Europe / Fédération des associations familiales catholiques

### Council of Europe staff / Secretariat du Conseil de l'Europe

Ms / Mme Joanne Hunting, Secretary to the Advisory Council on Youth (CCJ) / Secrétaire du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)

Ms / Mme Faustine Labbadi, Secretariat of the Lanzarote Committee / Secrétariat du Comité de Lanzarote

Ms / Mme Ekaterina Malareva, Children's Rights Division / Division des droits de l'enfant

Ms / Mme Zeynep Usal-Kanzler, Steering Committee for the Rights of the Child (CDENF) Secretariat / Secrétariat, Comité Directeur pour les Droits de l'Enfant (CDENF)

#### Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Ms / Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secretary General of the Assembly / Secrétaire générale de l'Assemblée

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Tanja Kleinsorge	Head of the Secretariat / Cheffe du Secrétariat
	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Ms / Mme Jannick Devaux	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Mr / M. Guillaume Parent	
	Assistant / Assistante
	Trainee / Stagiaire
	Trainee / Stagiaire
	Trainee / Stagiaire